

## **Préparation au brevet d'initiateur.**

Une formation à ce brevet est ouverte tous les ans, en fonction du nombre de pratiquants intéressés.

### **Prérogatives de l'initiateur.**

Les initiateurs titulaires des niveaux 2 et 3 de plongée, peuvent former des niveaux 1 et niveaux 2 de plongée, mais sont limités dans leur action d'encadrement à 6 mètres de profondeur. Ce brevet a donc surtout une utilité en piscine.

Les initiateurs titulaires du niveau 4 de plongée, peuvent former des plongeurs jusqu'à 20 mètres de profondeur.

### **Préparation du brevet d'initiateur.**

La formation s'étale sur une année scolaire. Elle commence par un stage initial de quatre demi-journées où sont enseignés les principes pédagogiques de l'enseignement de la plongée. Durant l'année scolaire, il y a un cours théorique de 45 minutes et une séance en piscine de 1h30 par semaine. Les cours théoriques ont pour but d'apprendre à construire un cours et apportent des connaissances sur la pédagogie. Ils sont suivis d'une mise en œuvre en piscine, où les candidats réalisent des cours avec un moniteur qui joue le rôle d'élève.

### **Prérequis à l'inscription à la préparation.**

Avoir le niveau 2 de plongée, avoir fait 12 plongées en autonomie ou les faire pendant la préparation. Afin de se présenter à l'examen les candidats doivent être titulaires du RIFAP, le certificat de secourisme de la FFESSM (la fédération de plongée), qui suivant les années est préparé à l'université ou avec la FFESSM. Le programme est sur le site :

[http://www.ffessm.fr/gestionenligne/manuel/24\\_RIFA\\_Plongee.pdf](http://www.ffessm.fr/gestionenligne/manuel/24_RIFA_Plongee.pdf)

### **Épreuves du brevet d'initiateur.**

Avant l'examen final, il faut avoir validé l'acquisition de connaissances théoriques abordées pendant les cours et évaluées sous forme de contrôle continu tout au long de l'année sur un livret de suivi. Il s'agit également d'acquérir l'aptitude à secourir un plongeur équipé d'une bouteille d'air, de l'aptitude à secourir un nageur, l'intervenant étant dépourvu de matériel de plongée et de l'aptitude à secourir un nageur en étant équipé de palmes, masque et tuba.

L'autre partie des compétences est validée par un examen final sur une journée dont les épreuves sont :

- Une épreuve de sauvetage réalisée sur un mannequin, l'intervenant étant équipé de palmes, masque et tuba,
- Une épreuve de connaissances de la réglementation,
- Une épreuve pratique dont le sujet traite de l'enseignement de la plongée avec bouteille d'air ou de la plongée avec des palmes, un masque et un tuba.

### **Contenu des cours :**

- **Préparation de l'épreuve de sauvetage avec bouteille :** (évaluation en contrôle continu)

Cette épreuve est normalement maîtrisée par les titulaires du niveau 2, l'entraînement consiste à répéter l'exercice.

- **Préparation de l'épreuve de sauvetage sur mannequin, l'intervenant étant dépourvu de matériel de plongée :** (évaluation en contrôle continu)

En début de préparation l'entraînement est centré sur la correction des défauts techniques en natation, puis sur la préparation physique.

- **Préparation de l'épreuve de sauvetage sur mannequin, l'intervenant étant équipé de palmes, masque et tuba :** (Évaluation lors de l'examen final)

La préparation en natation est commune à l'épreuve précédente, la préparation en apnée consiste en des exercices d'apnée après effort, puis lorsque les candidats ont le niveau pour réaliser l'épreuve l'entraînement a pour but d'améliorer le temps de réalisation de l'épreuve.

- **Préparation de l'épreuve de réglementation :** (Évaluation en contrôle continu et lors de l'examen final)

En début de préparation il y a des cours traitant du code du sport et de la réglementation fédérale, puis les candidats ont à répondre à des questions sur la réglementation.

Le code du sport est disponible sur le site :

[http://www.ffessm.fr/gestionenligne/manuel/Guide\\_CTN\\_application\\_CdS\\_2012.pdf](http://www.ffessm.fr/gestionenligne/manuel/Guide_CTN_application_CdS_2012.pdf)

Voici quelques sites diffusant des informations sur la réglementation fédérale :

[http://www.ffessm.fr/gestionenligne/manuel/04\\_Plonneur\\_niveau\\_1.pdf](http://www.ffessm.fr/gestionenligne/manuel/04_Plonneur_niveau_1.pdf)

[http://www.ffessm.fr/gestionenligne/manuel/06\\_Plonneur\\_niveau\\_2.pdf](http://www.ffessm.fr/gestionenligne/manuel/06_Plonneur_niveau_2.pdf)

[http://www.ffessm.fr/gestionenligne/manuel/30\\_Jeunes.pdf](http://www.ffessm.fr/gestionenligne/manuel/30_Jeunes.pdf)

- **Préparation de l'épreuve de leçon :** (Évaluation lors de l'examen final)

En début de formation, le contenu des leçons correspondant à la préparation des niveaux 1 et 2 est expliqué aux candidats, qui réalisent ensuite les leçons. En milieu de formation les candidats réalisent des leçons sans aide de l'encadrant. En fin de formation, ils réalisent des sujets types donnés à l'examen.